



Marche à suivre en cas de COVID-19

CÉGEP
RIMOUSKI

INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

Centre
matapédien
d'études
collégiales

1 Si une personne présente des symptômes¹ dans un établissement du Collège :

- Elle est automatiquement isolée.
- Un seul membre du personnel s'occupe de la personne en attendant que celle-ci quitte les lieux.
- Le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.) est fourni dans une trousse d'urgence qui se trouve aux postes d'accueil.
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de la personne.
- La personne qui présente des symptômes doit se référer à la section [Quand faut-il s'isoler](#) du site du gouvernement pour connaître les consignes d'isolement à suivre selon votre situation. En cas de doute, contactez la ligne 1 877 644-4545 ou le service Info-Santé 811.
- Si vous êtes étudiant(e)s : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.
- Si vous êtes employés : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.
- Dans la mesure du possible, du soutien pédagogique à distance ou des tâches en télétravail sont offerts à l'étudiante, à l'étudiant ou au membre du personnel symptomatique.

2 Si une personne présente des symptômes¹ à la maison :

- La personne qui présente des symptômes doit s'isoler et se référer à la section [Quand faut-il s'isoler](#) du site du gouvernement pour connaître les consignes d'isolement à suivre selon votre situation. En cas de doute, contactez la ligne 1 877 644-4545 ou le service Info-Santé 811.
- Si vous êtes étudiant(e)s : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.
- Si vous êtes employés : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.

3 Si une personne obtient un résultat positif à un test de la COVID-19 :

- La personne atteinte de la COVID-19 doit s'isoler et se référer à la section [consignes pour les personnes atteintes de la COVID-19](#) du site du gouvernement pour connaître les consignes à suivre selon votre situation. En cas de doute, contactez la ligne 1 877 644-4545 ou le service Info-Santé 811.
- Si vous êtes étudiant(e)s : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.
- Si vous êtes employés : remplir le [Formulaire de déclaration COVID-19](#) afin de pouvoir en informer le Cégep.
- Dans la mesure du possible, du soutien pédagogique à distance ou des tâches en télétravail sont offerts à l'étudiante, à l'étudiant ou au membre du personnel atteint de la COVID-19.

¹ Les symptômes à surveiller sont : fièvre, perte de goût et d'odorat, toux sèche, difficultés respiratoires. Ces symptômes d'allure grippale peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Il est donc important de demeurer vigilant(e) et de visiter le site Web du gouvernement du Québec ou d'appeler au 1 877 644-4545 pour plus d'information.